Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIIIe Année. N° 6. 15 Juin 1883

Notre artillerie de position et son armement [1].

Les questions relatives à la fortification de notre pays et à un nouvel armement de notre artillerie de position préoccupent tout particulièrement le peuple suisse depuis quelques années.

Jusqu'à présent, les discussions théoriques sur la mise en état de défense n'ont pas abouti. Elles n'ont guère éclairé l'opinion du peuple sur ce qu'il est nécessaire d'exécuter pour la fortification du pays suivant la mesure de nos moyens, et elles ont eu, qu'on l'ait voulu ou non, ce résultat fâcheux de jeter une sorte de déconsidération sur la question de l'armement de notre artillerie de position.

Il est à regretter que ces deux questions bien distinctes, la fortification du pays et l'armement de l'artillerie de position, aient été fondues en une seule dans l'opinion du public, qui s'est aussi mépris sur le rôle de l'artillerie de position. On se figure en effet généralement que l'artillerie de position n'est pas autre chose qu'une artillerie de place forte et que par conséquent son armement entraîne la création de fortifications. Dans toutes les classes du peuple, même au sein des conseils de notre pays, on ne voit dans le réarmement proposé qu'une voie détournée pour ramener par surprise à la question des fortifications.

En donnant à cette artillerie un matériel nouveau, il n'est pas question de l'organiser en vue de la défense de places fortes pour pouvoir arriver ensuite plus aisément à l'établissement d'un certain nombre de forts, sous prétexte d'un emploi rationnel. L'acquisition d'un nouveau matériel de position et l'armement de forts sont deux choses différentes. Une excellente artillerie de position nous permettrait de résister avantageusement avec bien moins de forces : un nouvel armement fait de cette artillerie un moyen de défense à côté duquel les fortifications ne sont qu'un accessoire susceptible de toutes les réductions. Voilà ce que

[1] Par F.-G. Affolter, major. Traduit de l'allemand par Alfred Pagan, ingénieur.